

Décision

Générale

colonial

Décision n° 502 Personnel indigène

n° 502

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 13 du 30/07/1943

Date de publication

24 juin 1943

Date du numéro

30 juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de repos de trois mois valable pour l'Ethiopie est accordé à \hmcd Moussa, infirmier majoor de 2ème classe en service à 1 Hopital Colonial de Djibouti.